

Notice explicative

Cette fiche a été élaborée pour vous aider à répondre au mieux aux différentes questions du questionnaire.

I/ RÉPARTITION DE VOTRE CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ DÉTAILLÉE

L'une des questions les plus importantes de l'Enquête Sectorielle Annuelle (ESA) est la répartition de votre chiffre d'affaires par activité détaillée. Votre réponse permet de vérifier votre code APE (Activité Principale Exercée). Elle permet aussi d'établir les comptes de la Nation par branche d'activités. L'activité principale exercée est définie selon la nomenclature d'activités française NAF Rév. 2, 2008 : <https://www.insee.fr/fr/information/2406147>

Votre entreprise peut exercer plusieurs activités, habituelles ou non, même si une seule d'entre elles est jugée comme activité principale (code APE).

Les travaux de construction peuvent être réalisés pour compte propre ou pour compte de tiers. Ils peuvent être sous-traités pour partie ou pour la totalité. La rénovation et l'entretien de bâtiments et d'ouvrages de génie civil relèvent aussi de l'activité de construction.

Les activités du secteur de la construction sont réparties en trois divisions de la nomenclature d'activités française (Naf rév.2).

Vous trouverez ci-dessous la liste des principales activités qui peuvent vous concerner et qui doivent être renseignées dans la colonne « activités détaillées » du **cadre IV**. Si vous n'y trouvez pas l'une d'elles, **indiquez-la en toutes lettres**

Division 41 – Construction de bâtiments

Chantiers de construction neufs de bâtiments (construction en entier), de rénovation, d'extension et de transformation, montage de bâtiments préfabriqués ou de structures sur le site et constructions de nature temporaire. Il s'agit de tous types de bâtiments : à usage d'habitations, bureaux, magasins bâtiments publics, utilitaires, agricoles, etc.

41.1 – Promotion immobilière de bâtiments

Moyens juridiques, financiers, techniques et humains nécessaires à la réalisation de projets immobiliers destinés ultérieurement à la vente, qu'il s'agisse de bâtiments neufs ou de réhabilitation. Ne sont pas compris ici les activités d'achat revente en l'état (68.10Z), la construction de bâtiments, les activités d'architecture et d'ingénierie, la promotion immobilière à objet locatif (sociétés HLM...), les marchands de biens immobiliers et les services de maîtrise d'œuvre.

41.10A Promotion immobilière de logements

Bâtiments à usage principal d'habitation, résidences hôtelières, sauf hôtels, foyers d'hébergements.

41.10B Promotion immobilière de bureaux

41.10C Promotion immobilière de bâtiments autres que logement et bureaux
Usines, ateliers, hôpitaux, écoles, restaurants, magasins, salles de sport, parking couverts et souterrains...
non compris la promotion immobilière d'infrastructures de génie civil : 42.99Z

41.10D Supports juridiques de programmes

Sociétés civiles immobilières de construction créées par les promoteurs pour la réalisation de chacun de leurs programmes

41.2 – Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels

Construction en entier de bâtiments, transformation ou rénovation de bâtiments existants.

Les activités qui ne concernent que des parties spécialisées du processus de construction sont classées en division 43 page suivante. Non compris également, la construction d'installations industrielles hors bâtiments, les activités d'architecture et d'ingénierie, les services de maîtrise d'œuvre.

41.20A Construction ou rénovation de maisons individuelles

Travaux tous corps d'état avec responsabilité globale de la construction de l'ouvrage, maisons individuelles "clés en main", assemblage et construction de maisons préfabriquées.

41.20B Construction ou rénovation de bâtiments autres que maisons individuelles

Travaux tous corps d'état avec responsabilité globale de la construction de l'ouvrage pour des bâtiments autres que la maison individuelle : immeubles d'habitations, ateliers, usines (sauf ouvrages industriels lourds), entrepôts, granges, bureaux, écoles, hôtels, magasins, halles d'exposition, installations sportives couvertes, parkings couverts.

Attention, pour les entreprises concernées, l'activité de marchand de biens se code en 6810Z

Division 42 – Génie civil

Chantiers de construction neufs d'ouvrages de génie civil (construction en entier), de rénovation, d'extension et de transformation, montage de structures préfabriquées ou de structures sur le site et constructions de nature temporaire. Il s'agit d'ouvrages lourds tels que autoroutes, routes, ponts, tunnels, voies ferroviaires, champs d'aviation, ports et autres projets maritimes et fluviaux, systèmes d'irrigation, systèmes d'assainissement, installations industrielles, conduites et lignes électriques, installations sportives extérieures, etc. Les services de maîtrise d'œuvre et les activités d'architecture et d'ingénierie sont exclus.

42.1 – Construction de routes, voies ferrées et ouvrages d'art

L'installation d'appareils d'éclairage et les travaux de terrassements préalables sont classés en travaux spécialisés, respectivement en **43.21B** et **43.12B**.

42.11Z Construction de routes et autoroutes

Construction et revêtement de chaussées routières, pistes d'aviation, pistes cyclables, signalisation verticale, marquage au sol, glissières et barrières de sécurité

42.12Z Construction de voies ferrées de surface et souterraines

Pose du ballast et des rails, aiguillages, croisements, signalisation, systèmes de commande et de sécurité, funiculaires et téléphériques... sauf construction des lignes électriques pour voies ferrées et creusement de tunnels ferroviaires.

42.13A Construction d'ouvrages d'art, ponts routiers, y compris ceux destinés à supporter des routes surélevées, ponts ferroviaires et autres...

42.13B Construction et entretien de tunnels

Tunnels routiers, ferroviaires et autres

42.2 – Construction de réseaux et de lignes

42.21Z Construction de réseaux pour fluides, réseaux d'adduction, d'irrigation ou d'évacuation des eaux (y compris stations d'épuration et de pompage), réseaux de transport de gaz, de produits pétroliers, puits d'eau, fosses septiques, forage de puits d'eau ...

42.22Z Construction de réseaux électriques et de télécommunications

Lignes de transport et de distribution d'électricité, lignes de réseaux de télécommunications, lignes pour voies ferrées (caténaies, rails électriques...), câbles sous-marins, sauf électricité dans les bâtiments et éclairage public. Construction de centrales électriques de tous types (nucléaires, thermiques, classiques, hydrauliques, etc.)

42.9 – Construction d'autres ouvrages de génie civil

42.91Z Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux

Ouvrages fluviaux, ports, marinas, barrages, digues, canaux, écluses, piles de ponts ; travaux de dragage, travaux sous-marins par scaphandriers, curage des fossés, aménagement des berges.

42.99Z Construction d'ouvrages de génie civil autres que routes et voies ferrées, ponts et tunnels, réseaux, ouvrages maritimes et fluviaux

Ouvrages industriels lourds (raffineries, usines chimiques), stades (sauf bâtiments), installations sportives de plein air, autres sols sportifs et récréatifs, lotissement de terrains, avec viabilisation, aménagement ou rénovation de zones entières.

Division 43 – Travaux de construction spécialisés

Intervenant souvent sur une partie de l'ouvrage, les activités spécialisées requièrent aussi un savoir-faire ou un équipement particulier. Ces activités sont généralement accomplies sur le site de la construction, bien que des parties préalables du travail puissent être réalisées dans un atelier spécialisé. Les activités de réparation et d'entretien similaires sont aussi comprises.

43.1 – Démolition et préparation des sites

43.11Z Travaux de démolition

Bâtiments, ouvrages de génie civil y compris chaussées, constructions diverses

43.12A Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires

Remblayage, creusement de tranchées, forages horizontaux pour VRD ou canalisations urbaines, fouilles courantes, travaux préparatoires, déblaiement, dérochement, débroussaillage, drainage (chantiers de construction et terrains agricoles ou sylvicoles) ...

43.12B Travaux de terrassement spécialisés ou de grande masse

Gros terrassement pour le bâtiment, terrassements à l'air libre préalables à la construction des voies de communication ou aux industries extractives, prestation indépendante d'artificiers...

43.13Z Forages et sondages

Sondages et forages d'essai pour les constructions, les études géophysiques ou géologiques, les passages de câbles ou de canalisations... sauf puits d'eau, puits de mine, fondations spéciales.

43.2 – Travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation

Ces travaux rendent la construction fonctionnelle.

43.21A Travaux d'installation électrique dans tous locaux

Installations électriques toutes tensions dans les logements et les bâtiments non résidentiels, groupes électrogènes, capteurs solaires électriques asservis, câbles de télécommunications, réseaux informatiques ou de télévision par câble, connexions électriques, alarmes, antennes, paratonnerres y compris de systèmes de sécurité sans contrat de surveillance.

43.21B Travaux d'installation électrique sur la voie publique

Éclairage et signalisation de la voie publique, des ports et des aéroports

43.22A Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux

Réseaux de distribution de l'eau et du gaz, travaux de plomberie, appareils sanitaires fixes, fosses septiques, drains, réseaux de lutte contre le feu (y compris RIA).

43.22B Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation

Équipements de chauffage toutes énergies (y c. capteurs solaires thermiques), VMC... sauf chauffage électrique par plinthe chauffante, fumisterie industrielle, équipements industriels.

43.29A Travaux d'isolation

Isolation thermique, acoustique, anti-vibration ; y compris pour canalisations de chauffage ou de réfrigération, chambres froides et entrepôts frigorifiques.

43.29B Travaux d'installation autres que électricité, plomberie, chauffage, climatisation et isolation

Ascenseurs, escaliers mécaniques, monte-charges, portes automatiques, paratonnerres, clôtures, grillages, piquets, rideaux, bâches, enseignes (lumineuses ou non).

43.3 – Travaux de finition

43.31Z Travaux de plâtrerie

Enduits à base de plâtre (intérieurs ou extérieurs), cloisons sèches et faux plafonds en plâtre, plaques de placoplâtre, staff, stuc, béton de fibre..., sauf travaux d'isolation

43.32A Travaux de menuiserie bois et PVC

Menuiserie extérieure et intérieure en bois ou en matières plastiques, volets, portes non automatiques, portails, fenêtres, persiennes, placards, cloisons, parquets, pose de frisettes, escaliers, décoration...

Non compris, l'installation de portes automatiques et de tambours, fabrication de charpente, travaux de ferronnerie.

43.32B Travaux de menuiserie métallique et serrurerie

Menuiserie métallique, serrurerie : portes blindées, portes coupe-feu, faux plafonds sur structure métallique, cloisons mobiles, volets, fenêtres, vérandas, serres, serrures..., sauf ferronnerie décorative. Non compris, l'installation de portes automatiques et de tambours, fabrication de charpente, pose de ferronnerie décorative.

43.32C Agencement de lieux de vente

Y compris montage de stands et aménagement de bureaux.

43.33Z Travaux de revêtement des sols et des murs

Pose de carrelages, habillage décoratif des façades extérieures, revêtements maçonnés ou en béton, sauf ravalement, revêtements en marbre, en granit ou en ardoise, parquets, moquettes, linoléum, ..., papier peint.

43.34Z Travaux de peinture et vitrerie

Peinture intérieure ou extérieure (ravalement...), peinture sur ossatures métalliques... sauf marquage au sol ; pose de vitres, de miroirs, portes en glace, vitrines, film solaire, éclairage zénithal... sauf installation de fenêtres, vérandas et serres.

43.39Z Travaux de finition autres que plâtrerie, menuiserie, agencement de lieux de vente, revêtements des sols et murs, peinture et vitrerie

Remise en état des lieux ou nettoyage (après travaux uniquement), ferronnerie décorative...

43.9 – Autres travaux de construction spécialisés

43.91A Travaux de charpente

Y compris montage de charpentes préfabriquées en bois, sauf montage de charpentes métalliques et traitement chimique à façon des charpentes.

43.91B Travaux de couverture par éléments

Couvertures en tous matériaux, évacuation des eaux de pluie, bardage, gouttières...

43.99A Travaux d'étanchéification

Travaux sur tous supports : toitures, terrasses, façades, piscines, ouvrages enterrés, ouvrages d'art..., travaux de déshumidification des bâtiments, traitement contre l'humidité.

43.99B Travaux de montage de structures métalliques

Montage et démontage d'échafaudages, d'ossatures métalliques, de murs-rideaux, travaux de bardage en tous matériaux complexes (bâtiments industriels)...

43.99C Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment

Gros œuvre sans responsabilité globale de l'ouvrage ; travaux courants de maçonnerie et de béton armé, raccordement de bâtiments aux réseaux publics (VRD, hors travaux de tranchées), ravalement au mortier, murs et clôtures, purge de pierre, sciage au sol... Ne sont pas compris la réalisation de fondations.

43.99D Travaux spécialisés de construction autres que charpente, couverture, étanchéité, montage de structures métalliques, maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiments

Fondations spéciales importantes, ossatures en béton complexes, fumisterie industrielle, cheminées décoratives, fontaines, chambres froides, chambres fortes, travaux acrobatiques, nettoyage à la vapeur ou sablage appliqués aux parties extérieures des bâtiments travaux funéraires, travaux sous-marins, mise en place de mobilier urbain ou pour aire de jeux, piscines extérieures...

43.99E Location avec opérateur de matériel de construction (y.c levage)

Location avec opérateur de matériel de construction ou de démolition, y compris grues mobiles... sauf montage d'échafaudages et location de matériel sans opérateur.

Si votre entreprise effectue des **activités secondaires en dehors du secteur de la Construction**, vous pouvez retrouver les codes via ce lien en faisant une recherche par libellé : [NAF](#)

Sinon, merci de les indiquer en **toutes lettres** dans la colonne « activités détaillées » du **cadre IV**.

Attention, si votre entreprise a une activité d'achat-revente, il y a deux types de commerces :

– **Le commerce de gros (code 46)** : revente (vente sans transformation) d'articles et de produits neufs ou d'occasion à des détaillants, à des usagers industriels et commerciaux, à des collectivités et à des utilisateurs professionnels, ou à d'autres grossistes, ou à des intermédiaires qui achètent ces articles et des produits pour le compte de ces détaillants, ces usagers, ces collectivités etc., ou pour les leur vendre.

– **Le commerce de détail (code 47)** : revente (vente sans transformation) au public de biens neufs ou d'occasion essentiellement destinés à la consommation des particuliers ou des ménages.

Remarque : si une activité dépend d'une autre (par exemple, le terrassement avant la construction d'une route), il faudra inclure les activités préalables à l'activité finale.

III/ SOUS-TRAITANCE

Il y a dans le questionnaire deux types de sous-traitance qui vous sont demandés :

– La sous-traitance incorporée (postes 604,605 du PCG)

Concerne les contrats pour lesquels vous avez demandé au sous-traitant d'accomplir des tâches spécifiques, telles que des éléments du processus de production ou même le processus de production tout entier et dont le coût entre dans le coût direct de production.

Pour chaque activité déclarée (transport ou non), indiquer dans **le cadre IV** du questionnaire (répartition du chiffre d'affaires, colonne « **montant facturé par vos sous-traitants** »), le montant de la sous-traitance incorporée que vous avez confiée.

Puis, reporter le total de l'ensemble de la sous-traitance incorporée dans la partie du questionnaire concernant les dépenses professionnelles (**Cadre VIII, questions 1 et 2**)

– La sous-traitance générale (poste 611 du PCG)

La sous-traitance générale regroupe l'ensemble des études et prestations destinées aux besoins internes de l'entreprise et des coûts de structure.

Elle est à renseigner dans les **questions 3 et 4 du Cadre VIII** du questionnaire.